

Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réception par le préfet : 11/02/2015
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

Publication : 11/02/2015

Pour l'autorité Compétente par délégation,



L'an deux mille quinze,

le 10 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION

06 février 2015

DATE d'AFFICHAGE

11 février 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 34

Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Fabienne DUBOS, - Maryvonne TATARD, - M. Hervé MICHAUD.

Mme Fabienne DUBOS donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°05-2015 – SPANC – POINT D'ETAPE – MODALITES D'ORGANISATION DU SERVICE EN VUE DE LA PRISE DE COMPETENCE « REHABILITATION »

M. Joël BOURRIGAUD, vice-président en charge de l'Environnement, expose au Conseil Communautaire l'avancement des réflexions en matière d'élargissement des compétences du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Comme exposé lors du Conseil du 2 décembre 2014, la prise de compétence « pilotage des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » vise à répondre à l'enjeu central de reconquête de la qualité des eaux de la Communauté de Communes. Elle est par ailleurs une condition *sine qua non* pour l'octroi des aides financières de l'Agence de l'Eau.

Au vu des éléments de synthèse des réflexions engagées en 2013 et 2014, la Commission environnement s'est prononcée en faveur des propositions suivantes :

- Renforcer le mode de gestion en régie par l'action d'un prestataire afin de garantir l'objectif de 550 contrôles annuels de bon fonctionnement ; le service en régie conserverait ainsi ses missions « stratégiques » du service : pilotage des opérations de réhabilitation / diagnostics de vente / suivi des projets de conception et de travaux / communication et conseils ;
- Accompagner les opérations de travaux, qui demeureraient sous maîtrise d'ouvrage privée, afin d'éviter des problèmes de responsabilité juridique.

Dans cette perspective d'évolution du service, il a été convenu que l'année 2015 serait une année de transition et de préparation technique et administrative du dispositif en étroite relation avec l'Agence de l'eau et les communes.

Pour ce faire, il est nécessaire de lancer une consultation, afin de connaître les montants de prestations de contrôles de bon fonctionnement proposés par les entreprises privées, et anticiper la désignation d'un prestataire. Le choix in fine sera soumis au Conseil sur avis de la Commission d'Analyse des Procédures Adaptées.

Au regard des éléments ci-dessus présentés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **LANCER** une consultation pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le *M 10/21/5*
Le Président,

